L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 14 NOVEMBRE 1850

Imprimée et publiée par
MAGNE & WEISSE.
No. 33, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] Conseil de la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1850.

La manifestation des six cent dix-huit [illegible] comme nous l'avions dit [illegible] en faveur de M. Soulé prouve [illegible] n'est pas populaire au sein de [illegible] population. Il n'est plus possible de se [illegible] là-dessus.

[illegible] d'apprécier, en peu de [illegible] manifestation à sa juste valeur.

La conduite récente de M. Soulé le faisant véhémentement soupçonner d'être désunioniste, une portion notable des chefs de son parti lui avait demandé s'il était ou non, en faveur de la sécession? Au lieu de répondre cathégoriquement, l'honorable sénateur, s'enveloppant [illegible], a refusé de répondre. D'où l'on a [illegible] qu'il était véritablement désunioniste [illegible] le cet adage trivial à force d'être vrai, qui ne dit mot consent.

Maintenant six cents membres du même parti [illegible] déclarer qu'ils approuvent sa conduite dans le Sénat, conduite qui n'était pas attaquée; et ils ajoutent qu'*ils sont encore à apprendre comment sa défense des droits du Sud excèderait un soupçon de trahison envers l'Union.*

S'ils sont encore à apprendre, ils ne savent pas, et, ne sachant pas de quel poids est leur opinion? Peut-être aussi, cette phrase entortillée [illegible] le dire qu'ils ne soupçonnent pas M. Soulé d'être désunioniste. En ce cas, permis à eux, mais cela n'empêche pas le soupçon [illegible], et la femme de César ne [illegible] pas être soupçonnée. Pour dissiper [illegible] il ne faudrait qu'un mot, et ce mot, on ne veut pas le dire. Or, nous le demandons [illegible] homme sensé, ce silence n'est-il pas décisif?

[illegible] cent, qu'on le remarque bien, [illegible] pas que M. Soulé n'est pas désunioniste [illegible] pour le dire; et [illegible] le public n'y aurait pas égard; [illegible] même pas qu'il n'est pas soupçonné [illegible], mais seulement qu'ils ne [illegible]. Et c'est ce qui est pourtant assez [illegible] dire [illegible] pas enfin qu'ils approuvent [illegible] la conduite de M. Soulé [illegible] Louisiane; et c'était là le [illegible].

[illegible] la déclaration des Six cent [illegible] ne change pas le moins [illegible] de l'honorable sénateur [illegible]. Nous nous [illegible] déclaration, si faible [illegible] aggrave encore sa position; car [illegible] principal en discussion, [illegible] une désapprobation sur tout le reste.

[illegible] ne comprenons pas la joie de M. Soulé [illegible] recevant cette déclaration. Que [illegible] nombre des signatures, à [illegible] qu'il n'y a pas douze [illegible] comprennent la question [illegible] Admettons, l'on veut, que [illegible] intelligents [illegible] cette question, [illegible] leur appré[illegible] des Six cent [illegible].

CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC.

[illegible]

M. [illegible] annonce que depuis la dernière [illegible] dépêche télégraphique [illegible] au major Barnard et [illegible] M. Hargous pour les instruire de la résolution [illegible] commencer immédiatement le [illegible] et les autres travaux de reconnaissance.

M. Benjamin [illegible] au comité trois lettres du major Barnard. Celui-ci déclare qu'il a reçu les instructions du comité, qu'il a engagé le personnel de l'expédition, et qu'il s'embarquera [illegible] avec trente hommes à bord [illegible]. Une dépêche reçue aujourd'hui annonce en effet que le Georgia est parti [illegible] New-York. Le major Barnard [illegible] Nouvelle-Orléans du 15 au 20 [illegible]. Il donne tous les détails [illegible] sur les mesures qu'il importe de prendre pour que les travaux de reconnaissance soient complets. Il ajoute que le succès de ces travaux dépendra en grande partie de l'exactitude [illegible] à se conformer à ses [illegible]. Il évalue le total des frais de reconnaissance [illegible] $0,000 environ. On a écrit à [illegible] M. [illegible] résidant à Vera Cruz, que M. Barnard se disposait à partir et qu'il eut à faire tous les préparatifs nécessaires pour le recevoir à Isthme.

M. [illegible] annonce que le comité des Directeurs [illegible] des arrangements avec les propriétaires de l'*Alabama*, pour que ce steamer fit [illegible] voyage [illegible]. La dépense totale [illegible] le transport du personnel [illegible] accompagner les ingénieurs. Il [illegible] passagers pour la Californie, à [illegible] les déposera sur [illegible] rivière ne sera plus navigable [illegible] devront traverser le reste de l'isthme [illegible].

[illegible] voyage, l'*Alabama* touchera à Vera Cruz [illegible] trois jours, puis il se rendra [illegible] de Tehuantepec où il restera [illegible] dans la rivière de Coatzacoalcos [illegible] dire un voyage [illegible] ingénieurs et autres passagers [illegible] traverser l'Isthme, aller jusqu'au Pacifique, et revenir à temps pour le retour du steamer. L'*Alabama* partira pour ce premier voyage le 5 décembre; et avis sera transmis à [illegible] par la malle qui part aujourd'hui [illegible] que le steamer *Gold Hunter* partie de [illegible] et arrivera à l'extrémité de [illegible] prendre les passagers de l'*Alabama*.

[illegible] mesures prises par le comité des Directeurs ont été pleinement approuvées.

M. Benjamin a fait savoir au comité que des actions [illegible] valeur de huit à neuf cent [illegible] déjà été prises, et qu'il serait convenable de faire rentrer tous les livres [illegible] qui voudront souscrire devront [illegible] de la Compagnie.

Une résolution autorisant le président à acheter [illegible] exemplaires de l'excellente carte du capitaine James Jackson, dont nous avons eu occasion de parler, a été présentée et adoptée à l'unanimité.

LES AMIS DE L'UNION.

Le président de la réunion préparatoire de mardi a [illegible] les personnes suivantes pour former le comité chargé de prendre les mesures nécessaires à la convocation d'une grande assemblée des amis de l'Union:

W. John M. Bell, J. P. Benjamin, William Dunbar, W. H. Hunt, T. P. White, W. H. Garland, H. B. Cenas, J. B. Walton, W. H. Reese, L. L. [illegible], H. D. [illegible] et Henry T. Hart.

Le comité est chargé en outre d'adresser des invitations à M. Foote, à M. Downs et à d'autres citoyens éminents.

NOUVELLES D'EUROPE.

On trouvera plus loin des détails intéressants empruntés à la chronique européenne des deux [illegible] par le steamer Washington.

JOURS D'ACTIONS DE GRACES.—Le gouverneur de chaque Etat désigne ordinairement un jour dans l'année [illegible] pour actions de grâces, pendant lequel les affaires sont suspendues et les citoyens sont invités à remercier Dieu de ses bienfaits. Les bienfaits seraient-ils moins nombreux cette année? Nous l'ignorons. Toujours est-il que les citoyens du Delaware se proposent d'adresser à leur gouverneur une pétition pour l'engager à ne pas désigner de jour d'action de grâces. Les habitants de cet Etat ne croient pas avoir de raison de remercier Dieu. Y pensent-ils? Mais c'est une véritable censure à l'adresse de la Providence.

RHODE ISLAND.—La législature du Rhode Island a différé jusqu'à la session de janvier l'élection d'un sénateur au Congrès des Etats-Unis, en remplacement de M. A. C. Greene.

AMIN BEY.—Les négocians de Boston ont donné le 4 de ce mois un grand dîner à Amin Bey, l'ambassadeur turc. Parmi les convives se trouvaient M. Daniel Webster.

Arrivée de l'Atlantic
DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Baltimore, 12 novembre.

Le steamer américain *Atlantic* est arrivé à New-York, venant de Liverpool qu'il a quitté le 30 octobre. Rien de nouveau sur le marché aux cotons de Liverpool. Le fair Orleans commande 8 1/4 d.; le fair Upland et le Mobile valent 8 d. Les ventes des quatre jours précédant le départ du steamer se sont élevées à 35,000 balles dont 8,000 pour l'exportation. Les importations de qualités américaines depuis le 24 s'étaient élevées à 6,000 balles. Les farines sont restées fermes aux dernières cotes.

MASSACHUSETTS—Une dépêche télégraphique nous apprend que presque tous les bulletins de l'élection du Massachusetts ont été reçus. Aucun des candidats au poste de gouverneur ne sera élu. Il est probable que les whigs seront en minorité dans les deux chambres réunies. Voici les candidats qui ont été élus au Congrès: 1er District—William Appleton, whig; 5me District—Fronthingham, démocrate; 6me District—Davis, whig; 7me District—John D. Goodrich, whig; 8me District—Horace Mann, free soiler; 9me District—D. Fowler, free soiler. Dans le 2me, 3me et 4me District il n'y a pas eu de résultat.

MARYLAND—M. Chapman, whig et ancien membre du Congrès, a été élu président de la Convention de Réforme du Maryland.

DÉBUTS DE MLLE PARODI.—Le *Courrier des Etats-Unis* parle de la manière suivante des débuts de Mlle Parodi, que les journaux de New-York appellent déjà la rivale de Jenny Lind:

Un public immense se pressait dans une salle trop étroite, des loges admirablement garnies par de doubles rangs de beautés, un amphithéâtre encombré d'une foule sans égale, une grande artiste accueillie d'abord par les témoignages les plus éclatants de bienveillance, puis soulevant par intervalles des tempêtes d'admiration qui passaient par-dessus un peu de fatigue et certaines défectuosités d'entourage: telle a été la soirée d'hier. C'est un beau triomphe, qui nous en promet de plus beaux encore.

Le même journal promet pour son prochain numéro une analyse que doit lui fournir M. Regis de Trobriand.

COLONIE HONGROISE DANS L'IOWA.—Le gouverneur Ujhazy a écrit à un journal de St-Louis que lui et ses compagnons d'exil étaient arrivés à leur destination dans l'Iowa au commencement du mois d'août et qu'ils s'étaient immédiatement occupés de la construction de leurs maisons. La petite colonie a planté ses tentes dans le comté de Decatur sur les Nords de la rivière Thompson.

Cette partie de l'Etat est renommée par la fertilité du sol et la salubrité du climat. Les Hongrois commenceront leurs défrichements cet hiver même afin de pouvoir semer au printemps prochain.

HAITI.—Nos dernières nouvelles d'Haïti, reçues par la voie du Nord, sont du 11 octobre. Les Haïtiens et les Dominicains sont en guerre et il y a eu déjà un premier engagement. Le 9 octobre, l'avant-garde de l'armée haïtienne descendait la Passe de Bonica, cinq cents Dominicains se jetèrent sur elle à l'improviste et la taillèrent en pièces. Un brick de guerre haïtien ayant deux cents hommes à bord a été capturé à la hauteur de la Baie de S[illegible] par deux goëlettes dominicaines. Jusqu'ici, on le voit, Soulouque n'a pas l'avantage.

[illegible] du bureau de la trésorerie [illegible]

[illegible]

Le Delta [illegible] de nouvelles trouvent souvent des [illegible] fort aimables, mais la façon dont on s'y prend le plus souvent pour rétablir la vérité ne l'est pas moins. Ainsi nous voyons dans le *Delta* d'hier qu'un M. Alfred Kearney déclare ne pas être l'Alfred Kearney qui a signé nous ne savons plus quel document. Mais comment distinguer entre ces deux Kearney, et reconnaître celui qui réclame? Il n'y aurait qu'un moyen de tirer le public d'embarras, ce serait d'exposer le portrait des deux homonymes et d'écrire au dessous: C'est celui-ci et non celui-là.

MORT SUBITE.—M. NORBERT VILLAREUVA est mort subitement ces jours derniers à Donaldsonville.

L'EXPOSITION DE LONDRES—Un steamer est arrivé dernièrement à Londres chargé de produits russes destinés à figurer à l'Exposition universelle de l'industrie. On attendait un autre vapeur de la Russie apportant une nouvelle cargaison de produits moscovites.

MEXIQUE.

Par la goëlette *Bonita*, arrivée hier dans notre port, venant de Vera Cruz qu'elle a quitté le 31 du mois dernier, nous recevons des journaux du Mexique jusqu'au 26 octobre. Nous leur empruntons la chronique suivante:

ELECTIONS PRESIDENTIELLES.—Le général Arista compte, en sus des sept voix d'Etats déjà mentionnées, celles d'Oajaca et de Coahuila. Les électeurs de Sinaloa semblent devoir voter en faveur de la même candidature; sur six districts connus, cinq ont voté pour M. le ministre de la guerre, le résultat des cinq autres districts ne nous est pas encore parvenu.

La situation des autres candidats ne s'est pas modifiée, c'est à dire que M. le général Arista compte 9 voix d'Etats; M. Almonte, 3; M. de la Rosa, 2; M. Gomez Pedraza, 1, et M. Munica y Osorio 1.

L'ASSASSIN DU DR VARELA.—On se rappelle sans doute ce crime, survenu quelques jours après l'assassinat du député Cañedo. Le docteur Varela avait été assassiné dans son lit par son propre domestique, qui ensuite avait pris la fuite. L'assassin, dont la justice a pu s'emparer enfin, vient d'être amené dans la capitale.

L'ASSASSINAT CAÑEDO.—Les plaidoiries dans cette cause célèbre sont finies. M. Covarrubias a pris la défense d'Aviles, principal accusé, Negrete et Vicdando, les deux complices de l'assassin, ont été défendus par M. le licencié Arango et par M. Miguel Cosio. Il n'a pas fallu moins de trois jours pour donner lecture de l'instruction. Aviles et l'un de ses complices ont avoué leur crime; quant à l'autre complice, il s'obstine à nier, mais les charges portées contre lui par Aviles paraissent établies d'une manière irréfutable.

TELEGRAPHE ELECTRIQUE.—On sait que M. Juan de la Granja a obtenu du Congrès le privilège pour établir un télégraphe électrique entre Vera Cruz et Mexico. Un des appareils est arrivé déjà dans la capitale, et, la semaine prochaine, les expériences auront lieu du palais national à la Mineria.

LUMIERE ELECTRIQUE.—Un autre appareil, pour obtenir la lumière électrique est également arrivé à Mexico; c'est M. Pedro Terreros qui en est propriétaire. Incessamment, des expériences auront également lieu sur la grande place de la ville, qu'un seul jet de lumière éclairera jusque dans ses recoins les plus cachés.

DESORDRES A CUAUTLA.—La garde nationale et la population de Cuautla, située dans le Sud de Mexico, se sont emparés, ces jours derniers, paraît-il, d'un terrain appartenant à l'hacienda de Santa Inès. Sur les plaintes du régisseur de l'hacienda, les autorités ont vainement fait tous leurs efforts pour ramener les perturbateurs au respect de la propriété; le gouvernement général, informé de ces faits, a immédiatement dirigé, de plusieurs points, des troupes sur les lieux; les mutins, recrutés non seulement à Cuautla, mais au mineral del Limon, du district de Tasco, étaient au nombre de 400 environ; au premier acte de vigueur de la part des troupes envoyées contre eux, ils se sont dispersés en renonçant à leurs projets de troubles, et tout est bien rentré dans l'ordre.

EXECUTIONS.—Le 17 et le 19 octobre, nous apprend le *Universal*, 4 voleurs de grands chemins condamnés à mort par application de la loi du 20 avril, ont souillé la peine capitale à Queretaro, ce sont: Crescencio Samaniego, Juan José Hernandez, José Avcencio et Antonio Alvarez.

LA ROAD A VERA CRUZ.—Les vents de nord avaient régné violemment et si longtemps dans le port de Vera-Cruz, qu'aux dernières dates il y avait, à la fois, 14 navires à décharger. Crainte de retour du nord, ce déchargement s'est opéré, pour les 14 navires en question, dans le court de ai de 24 heures.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES—Comme nous l'avons annoncé par anticipation, la Législature de Nuevo Leon s'est prononcée en faveur de M. Luis de la Rosa pour les élections présidentielles.

CONTREBANDE.—Trois gardes de Douane, appartenant au resguardo de Camargo et un poste de troupes appartenant à la brigade Avalos ont saisi, dit on, le 25 septembre, 172 colis de marchandises qu'il introduisait en contrebande dans la République.

L'ISTHME DE TEHUANTEPEC.—On lit dans le *Patriote*, d'Oajaca, [illegible]:

"Par un habitant de la paroisse de Guichicovi, j'ai appris avec une vive satisfaction, que la commission américaine nommée pour l'ouverture d'une communication entre les deux mers, a commencé ses travaux difficiles; il paraît indubitable qu'elle mènera à bonne fin cette œuvre désirée, car le directeur, M. Pierre Edouard Trasteur, après s'être conduit de la manière la plus courtoise à son arrivée, a consacré, par la pratique, l'idée favorable que l'on avait de ses grandes connaissances théoriques. On l'a vu faire les reconnaissances les plus dangereuses, s'aventurant, avec sa petite embarcation, jusque dans le Pacifique, et surmontant ainsi des obstacles qui s'étaient offerts à la première entreprise"....

CHRONIQUE LOCALE.

COUR SUPRÊME.—L'affaire de Carnaty contre la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique, a été appelée hier devant la Cour Suprême. Le demandeur exigeait des dommages de la compagnie pour une blessure reçue par sa femme et causée par la négligence des préposés de la dite compagnie. Il obtint $4,000 de dommages à la 5e Cour de District et les défendeurs interjetèrent appel.

VOL.—Un individu, nommé Francis Christian, a été arrêté mardi soir dans la 2e municipalité, sous prévention de vol. Personne ne s'étant présenté pour soutenir l'accusation, Christian a été renvoyé de la plainte.

TENTATIVE D'INCENDIE.—On a essayé mardi soir de mettre le feu à l'échoppe d'un charpentier au coin des rues Bacchus et Triton. Le feu a été heureusement découvert à temps et on a pu l'éteindre. Il y a en ce moment dans notre ville des incendiaires. Que les citoyens soient sur leurs gardes.

—L'esclave Joe, appartenant à M. Butter, comparaissait hier devant le recorder Caldwell, pour répondre à une accusation de vol. L'interrogatoire a été différé.

—L'esclave Joe, appartenant à M. Phillips, a été envoyé hier devant la 1re Cour de District pour répondre à une accusation de vol.

—Patrick Colon, Robert Shay et Mme Shay ont été condamnés hier par le recorder Caldwell à $10 chacun pour avoir troublé le repos public.

1RE COUR DE DISTRICT.—Geo. W. Dixon dit Redmand, John Thompson et John Ford ont été mis hier en jugement pour vol et déclarés coupables; John Smith, Timothy Dickinson, Ann Dwyer et Dennis Dorsey, accusés du même délit, ont été acquittés.

5ME COUR DE DISTRICT.—L'affaire de la Banque de l'Union contre H. S. Buckner a été appelée hier. Nos lecteurs connaissent les faits de la cause. Plaidée l'année dernière devant un jury, celui-ci n'avait pu s'entendre.

FRANCE.

Les nouvelles reçues par le *Washington* nous apprennent que l'article dirigé par le *Constitutionnel* contre la Commission de permanence et reproduit *officiellement* par le *Moniteur* continue à préoccuper l'opinion publique en France. Comme la question pourrait se compliquer plus tard, grâce à la mésintelligence qui règne entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, nous croyons devoir reproduire l'article du *Constitutionnel*. Le voici:

Plusieurs journaux donnent des détails tout-à-fait incroyables sur le prétendu résultat des séances tenues dans ces derniers jours par la commission de permanence. Ils disent que le procès-verbal accuse le gouvernement de ceci et de cela, et qu'en résumé ce procès-verbal contient et formule un *blâme* contre le pouvoir exécutif.

Nous tenons ces journaux pour mal informés. Nous ne savons pas ce qu'ils disent est exact, mais affirment les conclusions que cela est faux, parce que cela est constitutionnellement impossible. Prétendre que la commission s'est permise de *blâmer* le gouvernement, et que, par son délégué, elle a fait connaître ce blâme à toute la France, c'est lui imputer une sorte de forfaiture, une usurpation de mandat. Encore une fois, c'est impossible. Nous le nions, nous nous inscrivons en faux jusqu'à preuve contraire par acte authentique.

Voici nos raisons: nous répétons sans cesse que la commission de permanence a le mandat le plus restreint possible; elle n'a qu'un droit, un seul: celui de convoquer l'Assemblée. Elle suit la marche des faits politiques, comme elle veut; elle examine la situation, elle demande des explications aux ministres, que l'on [illegible]

[illegible]

"Que signifient ces [illegible] à la tribune [illegible] Qu'a-t-on [illegible] M. Thiers? ou est M. Louis Bonaparte [illegible] Qu'en savons-nous faire à Claremont? Serait-ce M. Berryer? mais M. Louis Bonaparte lui répondrait: Qu'êtes-vous allé faire à Wiesbaden?—Est-ce vous, que M. Thiers, qui arrivé d'Angleterre, que M. Dupin, qui arrive d'Orléans, que M. Berryer, qui revient de chez Henry V, ou n'importe lequel de vous autres, pourraient jamais M. Louis Bonaparte en dépit de la Constitution? Est-ce qu'on ne verrait pas derrière les feuilles de cette Constitution, dont il a prétendu le couvrir, la figure de leur monarchie? Est-ce qu'on ne sait pas que c'est pour eux et non pour elle qu'ils la défendent momentanément; qu'ils ne la voient attacher la République à l'Elysée que pour la mettre dans leur poche?"

"Malheureusement pour eux, [illegible] d'occasions de trouver le cas qu'on fait de la Constitution. Quelle page essentielle en ont-ils laissée intacte? Quelle phrase liberale en ont-ils épargnée? [illegible] l'impérialisme, au [illegible] Lisez l'impérialisme [illegible] qu'à [illegible] la Constitution n'est plus qu'une ancienne rature."

Ce point de vue n'est peut-être pas le moins vrai, il explique comment l'attaque du Président contre les commissaires [illegible] les représailles; il explique aussi, ce nous semble, les tentatives que les meneurs du parti de l'ordre font en ce moment pour faire disparaître cette brouille, et leurs efforts pour préparer une prolongation de pouvoirs au profit de M. Bonaparte. Sur ce point, ils sont bien près de s'entendre avec l'impérialisme: ils ne veulent pas accorder à ce dernier tout ce qu'il demande, mais ils sont disposés à concéder quatre ans de plus au Président pour se donner le temps de voir venir. Le Président ne saurait être exigeant d'une pareille solution, car elle serait, à ses yeux, un pas de plus vers l'avenir qu'il rêve et dont la réalisation est impossible à l'heure qu'il est. Cette transaction n'a d'ailleurs à bien des gens, car elle n'est encore qu'un provisoire. M. Thiers, dit-on, appuie vigoureusement le projet de prolongation, qui a pour chauds adversaires les légitimistes. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, si la majorité est en apparence si bien disposée pour M. Bonaparte, ce n'est point qu'elle se soit éprise d'affection pour lui: non; mais elle consent à maintenir, parce qu'elle ne voit personne à mettre à la place, parce qu'elle redoute les élections, et parce qu'elle espère que l'immobilité fera la tranquillité. Quant aux républicains, tout en la voyant leurs adversaires s'arranger entre eux, ils arrivent successivement à adopter l'idée assez singulière émise par Emile de Girardin, c'est à dire la suppression absolue de la magistrature présidentielle.

Malgré les espérances de ceux qui désirent le maintien du bon accord, le *Moniteur* n'a point retiré sa provocation, et l'Elysée a continué d'en supporter la responsabilité. La commission de permanence n'a pas cru, cependant devoir témoigner son haut de son mécontentement. Ainsi les journaux républicains, non [illegible] la réponse [illegible] Ce silence, il faut en convenir, n'est de pure [illegible] sagesse. La commission veut se le [illegible] droit de surveillance: elle s'exerce, [illegible] réserve la faculté de convoquer l'Assemblée, si elle croit que cela importe au salut du pays. Son attitude prouve qu'il n'y a point encore, je le la démontre.

Une partie de la presse toutefois a trouvé à des motifs particuliers la modération montrée par la commission. Si certes se contentent plus énergiquement, c'est qu'elle sent que la majorité du pouvoir législatif présente en ce moment le flanc aux récriminations de l'Elysée. "N'y a-t-il pas, dit le journal l'*Evénement*, [illegible] l'Union [illegible]

"Voici selon nous le sens naturel de cette rectification: le procès-verbal peut constater que, dans la discussion, M. de Lamoricière et tels autres ont exprimé un *blâme* sur la conduite du gouvernement. C'est possible et fort probable, et cela importe peu. Mais la commission de permanence n'a pas mis aux voix et n'a pas voté ce blâme. Car elle n'a pas le droit de délibérer sur un tel objet. Elle délibère sur cette seule question: Y a-t-il lieu de convoquer l'Assemblée? et puis ensuite sur la convocation. Voilà son droit."

F. BOILAY

Cette espèce de défi jeté par l'Elysée à la Commission de permanence, avait produit, on le sait déjà, une assez vive sensation dans le monde politique; bien des gens pensaient qu'il serait suivi d'un désaveu, et ce qui confirmait cette supposition, c'est la manière dont l'insertion de l'article de M. Boilay avait eu lieu au *Moniteur*. Il est bon d'abord de faire observer que M. Boilay, qui a écrit jadis pour le compte de M. Thiers, et qui a passé ensuite au service de M. Guizot, excelle surtout à reproduire les idées d'autrui, et qu'il n'a point d'opinions personnelles. Or, comme le *Constitutionnel* s'est posé en interprète de la pensée réelle de l'Elysée, on a supposé tout naturellement que M. Boilay, en cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, a fait office de secrétaire. "Nous ne voulons accuser personne, dit une correspondance, mais nous allons rapporter ce qui se raconte généralement. C'est dans le *Constitutionnel* de lundi matin [14 octobre] que la philippique, dirigée contre la Commission de permanence, a vu le jour. Depuis que M. le docteur L. Véron a fait connaître que M. le président le renseignait sur ses lectures, les ministres se préoccupent de tout ce qui se publie dans la feuille dont il est le directeur. M. Baroche et ses collègues attachèrent donc quelque importance à la sortie assez brutale, il faut en convenir, que l'organe de l'Elysée venait de faire contre des hommes suffisamment mécontens, pour qu'il fût sage de s'abstenir de tout ce qui pouvait ajouter à leur humeur et à leur exaspération. Ils s'en entretiennent entre eux, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que plusieurs s'en expliquèrent, vis-à-vis de leurs amis, dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur la contrariété qu'elle leur avait causée. Il y eut conseil ce jour-là, mais il ne fut pas question de l'article du *Constitutionnel*. Le soir, vers dix heures et demie, pendant que M. le Président de la République applaudissait la célèbre cantatrice qui fait en ce moment la fortune de l'Opéra, pendant qu'on faisait un whist chez M. Baroche, pendant que d'autres se livraient également à leurs plaisirs ou mettaient leur bonnet de nuit, M. le rédacteur en chef du *Moniteur* recevait, de l'Elysée, l'ordre de reproduire, dans son numéro du lendemain, l'article du *Constitutionnel*. Qui a envoyé cet ordre, et pourquoi l'a-t-on donné si tardivement, comme si l'on eut voulu empêcher le rédacteur du Moniteur de prévenir M. le ministre de l'intérieur, comme si on eût voulu ainsi arriver, par une surprise, à un résultat qu'il eût été difficile d'obtenir après discussion? C'est ce que nous ne saurions dire."

SCHLESWIG HOLSTEIN.

On sait que le récent effort de l'armée holsteinoise pour forcer les retranchements danois et pénétrer dans le Schleswig, est venu échouer devant la forteresse de Friedrichstadt. Les nouvelles que nous avons déjà données sur cette tentative se trouvent complétées dans la correspondance suivante de Hambourg, par le récit de l'assaut qui a terminé ces opérations, et à la suite duquel les Holsteinois ont dû se replier sur leurs anciennes positions.

Hambourg, 7 oct bre 1850.

"Le bombardement, les canonnades à tous les efforts déployés pendant sept jours contre la ville et les retranchements élevés par les Danois n'ayant produit aucun résultat, le général en chef de Willisen avait pris toutes ses dispositions pour un assaut, qui a été livré le 4 à sept heures du soir.

"Le résultat en a été malheureusement désastreux pour l'armée holsteinoise, disposée en trois colonnes compactes, elle est montée à l'assaut au milieu de l'obscurité de la nuit, et sur trois points différens, avec une courageuse résolution. La résistance de la part de la garnison danoise a été formidable, l'attaque a été terrible!

"A la faveur de la nuit, quelques bataillons holsteinois étant parvenus, sur un point, à forcer l'entrée de la ville et à pénétrer même jusqu'au marché, se sont trouvés assaillis par un feu de mitraille si violent, qu'un désordre affreux s'en est suivi, et que, dans le pêle-mêle de la retraite, un grand nombre de soldats égarés, séparés de leurs corps, ont péri dans les profonds fossés creusés par les Danois autour de leurs retranchements.

"A dix heures du soir, l'armée holsteinoise s'était tant bien que mal rapprochée et réunie sur les digues de l'Eider et de la Trène; ses chefs ont commandé de livrer contre la ville un second assaut général dont les suites ont été, s'il se peut, encore plus funestes que celles du premier, et qui a eu pour résultat de jeter parmi les assaillants un désordre immense, que rendait encore plus sanglant et plus terrible l'obscurité de la nuit qu'éclairait seul le feu des bombes et des obus.

"Il paraît prouvé que la garnison danoise de Friedrichstadt, prévenue depuis quelques jours qu'un assaut général allait être livré, avait pris pour tous les moyens imaginables de défense. Ayant, avec préméditation, laissé pénétrer dans la ville que ces bataillons de assiégeants, elle a fait usage contre eux de tous les terribles moyens de destruction qu'a pu inventer l'art militaire.

"Sur plusieurs points du passage de ces bataillons, des murs éclataient sous leurs pieds avec un fracas épouvantable. Le pont sur lequel passaient les troupes holsteinoises s'est rompu, précipitant, au milieu de l'obscurité de la nuit, les malheureux soldats, avec armes et bagages, dans les profondes fossés creusés autour des retranchements.

"Deux bataillons s'étant frayé un passage sur le marché de la ville, y ont été assaillis par une décharge terrible de mitraille, qui a moissonné un grand nombre de malheureux, et, dans leur retraite à travers les rues qui avoisinent le marché, une masse de projectiles enflammés leur ont été lancés par les soldats danois montés sur les maisons à la faveur des lueurs de l'incendie qui éclairait la ville.

"Il est encore impossible d'évaluer les pertes de l'armée holsteinoise en tués, blessés, prisonniers, et en matériel de guerre; elles doivent être, on le conçoit, très considérables. De 20 officiers, dont se composait un bataillon, 16 sont restés sur le champ de bataille. Au premier jour, nous connaîtrons, par les rapports officiels holsteinois et danois, toute l'étendue de ce nouveau désastre.

"Au milieu de la douleur générale, la chambre des représentans à Kiel, dans la séance du 5, sur la proposition de M. Bateman, un de ses membres vient de voter, à l'unanimité moins une voix, une adresse à tous les peuples de l'Empire allemand, pour réveiller leurs sympathies en faveur des deux duchés, et implorer de nouveaux secours en hommes, argent et matériel, pour la continuation de la guerre contre le Danemark.

"La Prusse, avec l'Union et ses principes, l'Autriche avec ses fédérés à Francfort, ayant ratifié la paix avec Berlin, l'Allemagne doit nécessairement en subir toutes les conséquences, et, dans la situation que la Prusse a faite aux deux duchés, il est au moins fort douteux que, dans cur détresse actuelle, aucun des nombreux gouvernements allemands leur vienne militairement ou pécuniairement en aide."

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 19 octobre.

La chambre des vacations de la cour d'appel de Paris a consacré son audience du 15 octobre à la discussion de la question de compétence des tribunaux correctionnels en matière de contravention à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1850, qui exige la signature des articles de journaux. La chambre a déclaré les dits tribunaux compétens.

— Le bilan de la Banque de France, pour la semaine qui a fini le 17, ne présente que des traits sans grande importance. Le numéraire en caisse avait diminué de 3,000,000 de francs; le portefeuille de Paris avait diminué de 1 million, tandis que celui des succursales avait augmenté d'une somme à peu près égale. Les billets en souffrance avaient diminué d'environ 100,000 francs; les billets en circulation avaient augmenté de 2 millions, et le compte du Trésor avait diminué de 1,700,000 francs. Ce compte restait encore créditeur de plus de 48 millions.

— La Bourse avait eu assez d'activité le 17 et le 18 octobre, et les cours s'étaient un peu améliorés, si nous en jugeons par les dernières cotes. Le Cinq pour cent se serait fermé à 92 90, et le Trois pour cent à 57 80. Deux jours auparavant le 16, les cours étaient 92,10 et 57 15.

Vente par catalogue d'un assortiment considérable de marchandises sèches de saison.

☞ Plus de 150 colis et lots de marchandises d'une très grande variété seront offerts en vente aujourd'hui, jeudi à 10 heures, par J. H. Pelt[illegible], rue du Canal. Le choix des marchandises et les conditions de la vente sont tels, qu'il est de l'intérêt des acheteurs de la ville et de la campagne de faire acte de présence aux magasins d'encan de F. H. Pe[illegible].

COMMERCIAL.

[illegible]

VASSAR [illegible], 13 novembre 1850.

[illegible]

LISTE DES NAVIRES
Port de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Wm H[illegible], Martha, [illegible]

—ARRIVÉS—

Navire Tam O'Shanter, [illegible]
Goëlette Bonita, [illegible] de Vera-Cruz
P M Stare, Graham, d[illegible]
Tom Hicks, Kendler, de Cahawba

Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville
Gipsey, Cie de Bay [illegible]
Iowa, Carter, de St Louis
[illegible]

LISTE DES NAVIRES
En destination pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE
Navire Caroline & M Cats, parti le 21 sept
Navire [illegible], parti le 17 septembre
Navire Verus, [illegible], devant partir le 20 sept
Navire Lyrma, [illegible], parti le 1 oct
Navire Massasoit, Rich, parti le 2 octob
Navire [illegible], devait partir le [illegible]
Navire Loyage, P[illegible], parti le 10 oct

BORDEAUX
Navire Moore, Bickey, parti le 6 sept et de Royan le 1a sept

Navire Wabash, Barnes, parti le 12 oct
Navire Mount Washington, Stone, partant en oct
Navire Emeline, Watts, partant en oct
Navire Carl & Emma, ——, mis en mer le 27 sept
Navire Cecar Labity, devant partir le 1er oct
Navire Joshua Brighton, Buthell, devant partir le 10 octobre

MARSEILLE
Navire Orcola, Serveceyd, chargeant le 10 aout
Navire Sewey, Hodgson, chargeant le 10 aout
Navire Amelia, Jordan, parti le 7 oct
Navire Aurens, Andersen, chargeant le 1er oct

MALAGA
Barque Locasta Mesa, Rich, chargeant le 30 sept
Goëlette Mary F Lotterish, Smith, parti le 6 oct

CADIX
Navire New-World, Castner, parti le 14 sept

TRAJANI
Navire Michael Angelo, Wood, parti le 19 sept

MESSINE
Brick Hope, Pierce, chargeant le 2 oct

ALICANTE
Navire Oregon, Ford, parti le 2 sept

FLUSHING
Navire Chas Hill, Lambert, parti le 2 oct

EN MER
Navire Columbia, Gerrken, parti le 12 oct
Navire Geo F Patten, Benson, parti le 2 oct
Navire Delaware, Tarbox, parti le 2 oct
Navire Fa[illegible] Hall, Sears, parti le 17 sept
Navire Calcutta, Woodside, parti le 1 oct

Départs des steamers de l'Atlantique

Liverpool.	N.-York	Boston
Atlantic, 26 Oct	[illegible]	
Cambria, 2 Nov		27 Nov
Niagara, 9 Nov	4 Dec	
Europa, 16 Nov		11 Dec
Arctic, 20 Nov	[illegible]	
Asia, 23 Nov	18 Dec	
America, 30 Nov		25 Dec

Décédé hier matin, à quatre heures, après une courte maladie, FRANCISCO VIEIRA, âgé de 12 ans 9 mois et 2 jours, enfant unique d'Antonio Vieira Jr. Les amis et connaissances de son père, ainsi que les officiers et membres de la société de bienfaisance portugaise sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Colombus, entre les rues Roman et Prieur, 3me Municipalité.

Société de Bienfaisance Portugaise

Il a plu à la Divine Providence d'appeler à lui un de nos membres, FRANCISCO VIEIRA, (âgé de 12 ans et 9 mois) fils unique du secrétaire de cette Association, ANTONIO VIEIRA, Jr.

En conséquence, je donne connaissance à tous les membres de la Société de Bienfaisance Portugaise, que les funérailles auront lieu AUJOURD'HUI, JEUDI 14 novembre, à 3 heures de l'après-midi. Les et les [illegible] membres [illegible] heures précises, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Bourbon, à l'effet d'accompagner le corps du défunt à sa dernière demeure. Le convoi partira de la maison de son père, rue Columbus, entre les rues Roman et Prieur, 3me Municipalité.

Par ordre du président.
ANTONIO PEREIRA,
14 nov—1 2d Vice-Président.

Memorial de Tehuantepec.

Pour mettre nos concitoyens en général, qui veulent mener à bien cette grande entreprise, à même de signer le mémorial au Gouverneur, sans en éprouver de dérangement, il en a été [illegible] des copies dans les bureaux de toutes les compagnies d'assurance, dans les cercles, [illegible] dans les bureaux des journaux, les cafés et principaux hôtels de la ville. 12 nov—1f

ORATORIO.

STABAT DER ROSSINI, donné à grand orchestre, dans l'église St Patrice, vendredi, 15, à huit heures du soir.
Billets d'entrée,.....$1 14 nov—2

AVIS—Le soussigné prie ses amis et connaissances de ne donner aucun crédit, à aucun individu qui pourrait se présenter en son nom.
Nouvelle-Orléans, le 13 novembre 1850
14 nov—4 CH. F. DAUNOY.

RAISINS ET LIMONS—50 barils raisins de Malaga, 25 caisses limons, à vendre par
14 nov E JOHNS, No 3 Nouvelle Levée

CAFE—100 sacs café Rio, 50 Laguyra, 30 St Domingue, 20 vieux Java, à vendre par
14 nov E JOHNS, No 3 Nouvelle Levée

MORUE, MAQUEREAUX, &c—60 caisses morue, 100 demi do do, 100 quarts do do, 200 frêtes maquereaux, 100 demi quarts do do, 20 barils harengs frais, 300 caisses harengs fumés, à vendre par
14 nov E JOHNS, No 3 Nouvelle Levée

600 FROMAGES tête de Maure, en débarquement du navire Arandi, à vendre par DUBUCH Frères, 77 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.
12 nov

6 PIECES velours en soie d'Italie, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 8 et 10, rue Jefferson

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane, 3 Seconde Municipalité, 13 novembre 1850.

A partir du 15 courant, cette Banque ne [illegible], ne sera ouverte au public [illegible] semaine, à [illegible] jours [illegible] 9 heures du matin, [illegible] et les réponses seront faites à midi.
Par ordre de la direction,
11 nov R J PALFREY, Caissier.

Banque du Canal,
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1850.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu, dans ses bureaux, lundi, le 2 décembre prochain, de dix heures du matin à deux heures P. M.
13 nov—2d SAM C. BELL, Caissier.

Changement de domicile.

G. GETH, favorablement connu par ses salons de Bière, transfèrera ceux-ci, sous peu de jours, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Cond[illegible], Nos 5 & 7, où il serait heureux de retrouver ses anciens amis et clients.

La grande réputation et l'immense succès obtenus par cette Bière de la Louisiane sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer une bière supérieure à tout ce qu'on a fait jusqu'ici au Sud, et, qui ne craint pas de [illegible] brasserie du Nord, ni de l'Europe.

Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti, No 47. 14nov

DEMANDE—Un professeur de français. On donnerait la préférence à une personne connaissant les mathématiques. S'adresser par lettre à l'adresse A. H. S. par la poste. 14nov—1

A LOUER—Une maison à un étage, encoignure Nayades et Terpsichore. S'adresser à Eug. ROCHEREAU,
14nov 17 et 19, rue St Louis

CHARBON—100 boucauts charbon anthracite venant d'être reçus à vendre à l'entrepôt de la ville, No 77, rue de la Douane.
14nov—30f McBEAN, WILLARD & Co.

WHITE HALL,
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant
POUR LES DAMES.

Les soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau salon par les artistes les plus distingués de la ville, le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part à cette fête, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.
13nov—a F. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, RUE ST-LOUIS, No 44.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, [illegible]. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a F. VIOSCA & CO.

A VENDRE

UN Café [illegible], situé à l'encoignure des rues Levée et [illegible], 3me Municipalité. Cet Etablissement est [illegible] d'une bonne clientèle. Le propriétaire [illegible] qu'il est de France. [illegible]

13nov—17

C. GODIN, LIBRAIRE RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 133.

Vient de recevoir un [illegible] de lecture de [illegible]

DEMANDE—[illegible]

A VENDRE—[illegible] DICKSON âgé de [illegible]

E[illegible]

E[illegible] MEYRACZE & LANGDON [illegible]

RECUS[illegible]

P. W. WOODRUFF.

M[illegible] DE LAINE—
A [illegible]
13 nov C M SIMPSON, 30 Canal

BOTTES, SOULIERS ET BROD[illegible] en déchargement du steamer [illegible], à vendre par G. W. DUNBAR
5, rue des Magasins

A VENDRE [illegible] de Bordeaux [illegible]

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Sabatia, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge 512 [illegible]
[illegible]
13 nov—1m G. M. LUCAS, 30 rue Bienville

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Sabatia et Oceana, de Bordeaux:
100 paniers [illegible]
25 caisses de [illegible] à l'eau-de-vie
25 do do
40 do vin blanc Haut Sauterne;
50 demi barriques vinaigre de vin blanc;
12 caisses cornichons en bocaux;
6 quarts de [illegible] Chompagne
9 demi barriques vin blanc [illegible]
[illegible]
13nov V. & E MAGNAN, 85—87, rue St Louis

TAPIS DE TABLE—200 tapis 5/4 en laine frappée, [illegible]
15 [illegible] de [illegible] nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2 [illegible] grasse à l'usage des [illegible] et chapeliers [illegible]
13nov LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère VOIT Particulier, de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en bouteilles, à vendre en douane, par
13nov LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres

EAU DE-VIE d'Alexandre [illegible] guette et de Seignette, [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres, au Premier.

VINS DE BORDEAUX—En débarquement du navire Sabatia, de Bordeaux:
60 barriques vin de Montferrand,
51 demi barriques [illegible] de choix,
[illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

BLANC DE CERUSE—[illegible] tonneaux blanc anglais, et de New-York, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
13 nov 29, Vieille Levée.

GINGEMBRE—70 [illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
13 nov 29, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—300 caisses de New-Bedford, et de Judd, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
13 nov 29, Vieille Levée.

SERRURES FRANÇAISES—60 caisses du même assorti, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
13 nov 29, Vieille Levée.

VINS, &c—100 barriques vin rouge, 116 barils vin blanc, en déchargement, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
13 nov 29 Vieille Levée.

EAU DE VIE—10 demi pipes eau de vie de J. J. Dupuy, 20 [illegible], en débarquement du navire Sabatia de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
13 nov 17 et 19, rue St Louis

SARDINES—20 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes, en déchargement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
13nov 17 et 19, rue St. Louis.

H. BONNABEL, droguiste, offre à vendre à des prix très modérés, les articles dont les noms suivent:
Baffeaux à moudre avec aiguille.
Aimants fer à cheval, demi naturel,
Masse mercurielle anglaise en pots de une livre,
Alun en barils, coup rose alun,
Peaux blanches anglaises [illegible]
Couleurs en boites,
Enveloppes pour lettres, de toutes qualités, etc.
11 nov

Changement de Domicile.

FERDINAND [illegible]SENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, rue des Carondelet. 1nov—12f

☞ Le navire SABATTIA, capitaine Hall, de Bordeaux, est en déchargement en face de la rue St Philippe. Toutes la marchandise pour lesquelles on n'aura pas reçu de permis dans les cinq jours, seront emmagasinées aux frais et risques des consignataires. RAYMOND CAHUZAC. 12 nov

☞ Le navire OCEANA, capitaine Stephenson, est en déchargement dans la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS,
9 nov—6 30, rue Bienville.

☞ Le capitaine et le consignataire du navire Norvégien OCEANA, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage du dit navire. G. M. LUCAS,
9 nov—6 30, rue Bienville.

☞ Nous faisons des avances sur pièces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Havre.
26 oct—1 McDOWELL, MILLS & CO.

50 LIVRES soie de Naples à coudre, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 8 et 10 rue Jefferson

AVIS D'ELECTION.

Les électeurs qualifiés du Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans s'étendant au milieu de la rue Julia au milieu de la rue du Canal jusqu'au lac, sont par le présent notifiés qu'en vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu dans le dit district, le samedi 23 du courant, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Henry A. Bullard, Représentant de la Législature de l'Etat pour le dit district.

Les polls seront ouverts de neuf heures du matin à six heures de l'après midi, aux précincts qui seront établis, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 25 janvier 1847.

Les élections seront tenues et les retours faits en duplicata et remis au shérif, conformément à la loi. Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, ce 11ème jour de novembre 1850. JOHN L. LEWIS,
11nov—12f Shérif.

IMPORTATION DIRECTE,
D. H. Holmes,
No 114, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.

Le public est respectueusement invité à venir examiner le plus grand assortiment de soieries, cachemires, mérinos, mousseline laine, &c, &c, reçu jusqu'à ce jour dans le Sud.
SOIERIES de tout genre, de 40 cts à $10 la yarde.
Cachemires de 15 cents à 25 do
Cachemire français 9/4 de large de $1 25 à $10 do
Mérinos Saxe 6/4 de $1 à 90 cts la yarde
Mérinos français 7/4 de $1 à 1 50 do do
Mousseline laine, de 12½ à 75 cents do do
Avec un grand choix
d'INDIENNES—FRANÇAISES,
ANGLAISES,
AMERICAINES
COTONS DE TOUTE FABRIQUE:
LINGE DE TABLE,
DAMASSES,
OUVRES,
TOILES, &c,
DAMAS POUR RIDEAUX
EN SOIE,
LAINE,
ET COTON.

AUSSI—Une grande quantité d'articles de fantaisie et de ménage, le tout, qui sera offert à des prix plus bas qu'aucune autre maison de cette ville
11nov—10f

Bureau de Courtage!

☞ HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats de biens-fonds des 1re, 2me et 3me municipalités. 22 [illegible]

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,
27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le steamer "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en
SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Aussi Mousseline de laine Cashmere, Lostrines, Alpaca et [illegible] nouveaux, [illegible]
SOIERIES POUR CHAPEAUX, SATIN, PELUCHE ET VELOUR, RUBANS [illegible], de en taffetas et en [illegible] passementerie, garnitures en soie et en [illegible], gants de peau, en soie et en coton
MOUSSELINES ET BRODERIES
Mousseline Suisse, jaconats, Bishop Lawn, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs [illegible]
ASSORTIMENT DE DENTELLES
Dentelles en laine noire, bobinet [illegible]
ARTICLES POUR MODISTES
Chapeaux en paille [illegible]
FLEURS ARTIFICIELLES,
[illegible]

PERDU [illegible]

PENSION DEMANDÉE [illegible]

Osnaburgs, Linseys, Kerseys, etc.

110 [illegible]
JOS. H. PALMER & CO.

J. DUCLOUX, Pharmacien,
Rue de la Levée, No 7, en face le marché du Port, 3me municipalité.

[illegible] assortiment de médicaments frais et bien préparés. [illegible]

Opiat Balsamique,
Remède souverain contre les maladies secrètes, [illegible] 18nov—7f

EN débarquement du navire Sabatia, de Bordeaux, et [illegible] par le soussigné
[illegible] vin blanc haut Sauterne
[illegible] Haut Barsac
NUMA LACOSTE,
12nov 147 rue Royale.

EN débarquement du navire Sabatia, de Bordeaux:
[illegible]
25 caisses de vins [illegible] assortis, en grandes et demi bouteilles, à vendre par
12 nov DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

EAU DE VIE MAGLORY—10 demi et 10 quarts de pipes eau de vie Maglory, deuxième preuve, année 1831, en débarquement du navire Sabattia, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
12 nov 31, Vieille Levée

EAU DE VIE J EBAUD—15 demi, 50 quarts et 27 huitièmes pipes eau de vie de Cognac J Eraud en débarquement du navire Sabattia, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
12 nov 31, rue de la Vieille Levée

COGNAC—Un grand assortiment d'eau de vie de Cognac, en magasin, sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
12 nov 31 Vieille Levée

VINS EN CAISSES—607 caisses vin rouge sous les clés de la douane, propre pour l'exportation, à vendre par J & J TARDOS,
12 nov 31 Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—250 boites de sardines marque Canus, 2000 demi do, 2500 quarts do, en magasin, sous les clés de la douane, et à vendre par J & J TARDOS,
12 nov 31, rue de la Vieille Levée

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattia, venant de Bordeaux:
75 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
50 do cerises à l'eau de vie
30 do abricots do do
30 do poires do do
50 do prunes do do, à vendre par
11 nov F. ROUMIEU.

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux
6 pipes eau de vie d'Armagnac.
40 barriques vin rouge Montferrand
11 nov F. ROUMIEU.

EN débarquement de l'Oceana, venant de Bordeaux
80 barriques vin rouge bon ordinaire,
50 caisses vin rouge do
2 futailles ail, à vendre par
L. MAJESTE & J CLAUZURE,
11 nov 80 Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

A VENDRE — En débarquement du trois mâts Claiborne, venant de Bordeaux
80 barriques vin rouge bon ordinaire.
Par L. MAJESTE & J. CLAUZURE,
10 oct 80, Vieille Levée, entre St Louis et Conti

MARCHANDISES FRANCAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No. 22, rue St Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les visiter avant de faire leurs achats ailleurs.

La grande variété d'effets pour robes et autres articles de fantaisie que l'on offre à bas prix et à des conditions libérales, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 31oct—15f

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve continuellement du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite, à vendre à des conditions avantageuses.
29 oct ☞ M BEAN, WILLARD & CO.

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux:
20 barils eau de vie de Cognac;
15 caisses eau de noix, première qualité;
60 fromages Roquefort;
500 demi boites cèpes à l'huile,
25 barils vin blanc;
300 milliers de bouchons;
500 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque. JEAN FISSE,
30 oct—a Encoignure Royale et St-Pierre

REÇU par le navire Old England, du Havre—60 meules de fromages de Gruyère, 1ere qualité;
50 fromages Tête de maure;
85 fromage à Pâte de grasse;
200 fromages de Sagon, à vendre par JEAN FISSE,
2 nov Encoignure Royale et St Pierre.

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par
J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux
20 barriques vin de Roussillon F Durand
10 barriques Bergerac,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand
EAU-DE-VIE.
50 quarts de la marque J. Eraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Martin, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezon, en champagne de Cognac. Morril

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures qualités de la Havane; aussi, des Principes, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO, 35, Vieille Levée,
31 oct entre Bienville et Douane.

Le mulâtre CHARLES alias ALEXANDRE, âgé de 25 ans environ, s'est absenté de chez son maître depuis plusieurs jours. Il est de taille moyenne, se tient droit et a la démarche dégagée; ses traits sont réguliers, le nez effilé, les sourcils très épais; il a deux petites cicatrices à la figure. Il parle anglais, un peu le français. Etant domestique de maison, il cherchera probablement à se placer à bord d'un steamboat ou dans une maison ayant table d'hôtes.

25 piastres de récompense seront données à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le logera dans une geole de la 1re municipalité.
H. DARET,
13nov—10 117, rue St-Philippe.

LA MAISON B. DURAND [illegible]
[illegible]

Mme Frémin au,
Rue du Canal, [illegible]

A l'honneur de [illegible]

MAISON DELOUVRE,
[illegible]

Mme DUBAILE,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux et de Capotes, de Mouchoirs et de Mantelets de Mousseline brodée [illegible] ouverture Lundi prochain 11 courant.
RUE ROYALE, 140. 8nov—5t

Maison de confection

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets [illegible] Mme LUSSAN [illegible] de modes et son atelier de confection au No [illegible], rue Royale. [illegible] habillements d'enfants, [illegible]

[illegible]
☞ On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber
est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No [illegible] a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle ouvre dans ce moment un assortiment [illegible] de modes, nouveautés et articles de fantaisie [illegible]

Les derniers arrivages du Havre [illegible]

Encoignure Royale et Bourbon, et rue de Chartres, 34,

Mme F. FRYER, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir [illegible] [illegible] Old England, elle donnera [illegible]

Fashionable Store,
Encoignure des rues St Charles et Commune,

Ouverture de hautes nouveautés d'hiver

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir les [illegible] le steamer [illegible] du Havre, une [illegible] Acadia.

Draperie.

Drap noir extra fin, de toutes couleurs, [illegible]
Casimir noir [illegible]

Etoffes à Gilets

[illegible]

Cravattes Assorties

Cravattes satin noir, [illegible]

Habillements Confectionnés

[illegible]

J. DUCOURNAU.

L. BINOCHE
30 RUE DE CHARTRES, ENC. DOUANE,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans de l'ouverture de [illegible]

HABILLEMENTS CONFECTIONNES,
H. HUARD,
No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné [illegible]

Auguste Barraud,
Encoignure Royale et Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de marchandises telles que les objets suivants

ARTICLES POUR HOMMES.

Cravates de soie, en taffetas, satin et étoffes de fantaisie,
Mouchoirs de toile et en batiste,
Chemises de toile et toile et coton,
Chemises de peau, en mérinos, en flanelle et coton,
Caleçons de fil et en coton,
Chaussettes de coton, blancs et en couleur,
Foulards en soie,
Bretelles de soie et de fil,
Gants de peau, blancs et de toutes couleurs,
Doubles boutons pour bas et pour chemises,
Bourses, nécessaires de voyage, portefeuilles, toutes montures, brosses de toutes espèces et tous objets concernant la parfumerie

ARTICLES DE DAMES.

Gants de peau, blancs et de couleur, [illegible] en crêpe et en ivoire, peignes et [illegible] à chignons, peignes à relever, peignes fins en écaille et en ivoire, gants de coton, jarretières, bourses, bracelets, aumônières, porte-monnaie, nécessaires, chapelets, livres de messe, coffrets à bijoux, portemonnaies et en général toutes espèces d'articles de goût.

Il vient de recevoir un grand assortiment de porcelaines et de cristaux

On trouvera constamment un assortiment de cheveux pour nattes, [illegible]
On donne toujours des leçons de coiffure, d'après les dernières modes. 12 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. B. BLACHE & Co informent leurs amis et le public qu'ils ont transporté leur magasin d'encan du No. 114 au No. 77, rue de Chartres, entre Conti et Bienville. 12nov—6

A LOUER—Quatre des cinq MAGASINS NEUFS avec de logements convenables pour des familles dans les étages supérieurs situés au bas du MARCHÉ POYDRAS.

Ceux à l'encoignure des rues Poydras et Baronne et des rues Poydras et Penn, sont par leur proximité du Marché Poydras, admirablement situés pour le détail des marchandises sèches ou pour tenir un magasin de comestibles. Pour les conditions s'adresser à S. J. PETERS, Jr.
157, rue Carondelet, ou
1nov—6 PETERS & MILLARD

EN débarquement des navires Oceana et Sabattia, venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire,
49 barils vin blanc supérieur, Haut Sauterne,
19 quarts Cognac Auguste Navarre,
19 huitièmes cognac fine champagne, George Maurice 1810,
227 caisses cerises à l'eau-de-vie.
A vendre par AUG. MOLIER
1nov No 90, rue St Louis

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
26 oct—1m J. M. WILSON

Domestique à vendre.

UNE mulâtresse créole, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière, domestique de maison. S'adresser à M. D. Trosclair, rue de Chartres No 183.

ASSOCIATION

M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme associé dans notre maison de commerce, à dater du 15 octobre 1850.
7 nov—1m GEORGE GREEN & PROTGER.

ARTICLES DIVERS—Reçus par les navires Claiborne, Arcole et autres:
Fruits préservés—Eau de vie, fraises, groseilles, prunes, etc, dans leur jus, de la marque de J. Renaud.
Fruits à l'eau de vie—50 caisses nouvelle récolte.
Sardines—100 caisses en boîtes, demi et quarts, J. Peneau.
Vermicelle et macaroni d'Italie—300 [illegible]
Bière et Porter de Londres—15 [illegible]
Champagne—500 paniers, quarts et pintes, meilleures marques.
Raisins secs—En caisse, demi et quarts.
Raisins verts—En barillets et en 1/2 bouteilles,
En magasin:
Eau de vie de Cognac—75 demi pipes, quarts et huitièmes, des meilleures marques et sous les clés de la douane.
Vin blanc—Sauterne et Barsac—100 caisses et 75 barils.
Vin rouge—En barriques, barils et caisses, le meilleur assortiment.
Salaisons, conserves alimentaires et végétaux—Homards, saumons, anchois, petits pois, champignons, pâtés truffés et gibiers.
Fromage—Excellent Gruyère, Hollande, Neufchâtel, Parmesan et Roquefort.
Jambons de Westphalie et Saucissons de Lyon—de qualités supérieures.
Huile d'olive—200 paniers en pintes et quarts.
Fruits secs—Prunes—Pruneaux en jarres, amandes fraîches, petits raisins, citrons, etc.
Liqueurs—150 caisses liqueurs assorties et de qualité supérieure de France, Hollande et Italie.
Et toute espèce d'articles en vins, liqueurs, conserves, fruits et comestibles, à l'usage des familles, à vendre en gros et en détail, et d'importation directe, par LORMILLIN & Co,
11 nov Encoignure Royale et Douane

PIANOS
A. PERIER, [illegible]

DE retour de [illegible] grand nombre de [illegible] PLEYEL, ERARD [illegible] choix d'Instruments [illegible]

Fabrique de Pianos mécaniques

A Perier [illegible] Royale, des Pianos [illegible] octaves [illegible]

PIANOS
HARMONIUM
[illegible] AVEC ANTIPHONEL,

[illegible]

Pianos-orgue à Harmoniphon,

[illegible]

Pianos de salon à percussion

[illegible]

A. PERIER, rue Royale, [illegible]
6nov—17 Ursulines.

A VENDRE à très bas [illegible] beaux pianos d'Erard [illegible] derniers arrivages. Ces instruments réunissent toutes les qualités désirables et sont d'un prix très modique.
M. GUIRAUD engage messieurs les professeurs à venir les voir [illegible] rue Bourgogne, 257, entre Domaine et St-Philippe.
6 nov—1

GRANDE OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTES.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames, que lundi prochain 11 du courant, elle fera l'ouverture de son assortiment de modes [illegible]

Mlle Olympe ayant [illegible] au No 31, rue de Chartres,
6nov—7 Encoignure Douane.

Compagnie d'Assurances des Négocians.

UN dividende de [illegible] pour cent [illegible] Actionnaires [illegible]
8nov—1f JOHN PEMBERTON, Secrétaire.

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le [illegible] courant, à son bureau, de [illegible]
7nov—15n F. J. FORSTALL, Secrétaire

AVIS—Les personnes qui désireraient louer quelque propriété appartenant à la succession de John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit à [illegible], Royale, [illegible]
C. ROSELIUS, W. E. LEVERICH, F. E. d'AQUIN, A. D. CROSSMAN,
Exécuteurs Testamentaires.

AVIS—Le soussigné agent pour l'Agent de la Compagnie des navires [illegible] Atlantique [illegible] No 9, rue [illegible]
JAMES R. JENNINGS.

NOUVEAU MAGASIN.

J. J. SAINTE YRE informe respectueusement les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira lundi prochain son magasin avec un grand assortiment de modes nouvelles qu'il ouvrira lundi prochain 11 novembre 1850.
Rue Bourbon, No 271, entre Dumaine et St-Philippe.
6 nov—1m

Victor Hébert
149, RUE DE CHARTRES

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851—A [illegible]
Agenda de [illegible] pour 1851

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES

RECU par le navire Old England du Havre [illegible]

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES

RECU par le navire Old England, du Havre [illegible]

Changement de Domicile

Mme HUGHEZ [illegible] rue de Chartres [illegible]

Les officiers et soldats de 1812-1815, et des guerres Indiennes.

DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfants mineurs, peuvent obtenir la concession de terres que leur accorde un acte récent du Congrès, en faisant leur demande à L. E. SIMON, Avocat et commissaire des Etats-Unis, au No 9, rue St Charles, au premier.
9nov—1m

AVIS—Aux survivants, veuves et aux enfants mineurs des officiers, soldats, et volontaires de la guerre de 1812, des guerres indiennes, et aux officiers brevetés de la guerre du Mexique.

Le soussigné se charge de toutes réclamations pour la concession de terres publiques accordées par acte du dernier Congrès, et obtiendra le certificat des autorités et enregistrera la concession aux différens bureaux des terres, sans autre frais à Washington. Il peut obtenir tous les [illegible] Faire sur les lieux toutes les démarches nécessaires. CHS. DE BLANC, Jun.,
9nov—1f Avocat,—Bureau 92 Douane.

FORGE—A louer, au mois ou à bail, sur conditions faciles, à faire de gré à gré, une forge pour serrurier, forgeron et charron, située rue des Remparts, entre les rues de [illegible] et du Bayou. Cet établissement est bien situé, et convient à plusieurs genres d'affaires, avant des dépendances pour la résidence. S'adresser à Mr. Brederick, rue du Bayou, entre Remparts et St Claude. 4 nov—17

A LOUER—Le [illegible] maison [illegible] rue Crossman.
S'adresser à P. J. FAVY, [illegible] & Co.
6 nov—1m

A LOUER, [illegible] Tasse [illegible]
L. A. GUNST, 231, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe.

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui ont affaire à voir pour la location de ses maisons. S'adresser à la No 5 sur la rue St Pierre près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 36, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES bien assorties, pour les marchés mentionnés ci-dessus. A vendre à bas prix. 30 oct—17

PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR LES DEUX SEXES,
Dirigé par Mr. et Mme LEFOULLON,
Rue St Claude, entre les rues du Bayou et des Ursulines, vis-à-vis de St-Augustin,

M. et Mme LEFOULLON ayant acheté la propriété qu'ils occupent et y ayant fait construire un spacieux local approprié aux besoins particuliers et généraux de leur maison d'éducation, ont la joie de faire savoir aux pères et mères et tuteurs de leur faire l'honneur de venir visiter leur institution. Le faisant, ils s'assureront que dans la distribution d'ensemble et de détail, toutes précautions ont été prises pour concourir au bien-être, à la sûreté et à la commodité résultent de cette distribution.

Les salles d'études, dont trois sont occupées par les garçons, et trois par les demoiselles, sont parfaitement éclairées et aérées, et complètement isolées et séparées. Il en est de même des cours de récréation, qui sont sablées et en partie couvertes. Les dortoirs sont également parfaitement éclairés et aérés.

Mr. et Mme Lefoullon, en remerciant les parents de leurs élèves du bienveillant patronage dont ils continuent leur maison depuis cinq années, leur donnent l'assurance, ainsi qu'à tout chef de famille, qu'aucuns soins ne manqueront aux élèves qui leur seront confiés; et que, comme par le passé, ils n'emploieront pour les seconder que des professeurs et maîtresses de premier ordre.

Le catéchisme y est étudié et récité tous les jours.

Leur mode d'enseignement, essentiellement théorique et pratique, orthographique et analytique, place les deux langues sur le pied d'égalité, toutes les leçons se faisant simultanément et alternativement en français et en anglais. De constants efforts sont faits pour faire acquérir aux enfants une bonne prononciation.

Les leçons de géométrie, de dessin du plan (paysage, trait, lavis), celles de tous les travaux d'aiguille, et de tous les genres de broderie et de tricot, font partie de l'instruction et ne donnent lieu à aucune augmentation.

Classes du soir.

1re division—Lecture, écriture, orthographe, calcul.

2e division—Langues anglaise et française, géométrie, dessin du plan, (paysage, trait, lavis), tenue des livres, arithmétique appliquée à la construction et au commerce.

Les leçons sont faites aux élèves de chaque division, dans une salle spéciale. Celles de la seconde sont appropriées aux besoins des ouvriers dont le but est de devenir foremen, entrepreneur, économe ou gérant. 4nov—6f—6m

VINAIGRE BLANC — 10 barils en magasin à vendre par A. CARRIERE,
2oct 35, rue de la Vieille-Levée.